



Liévin
Centre d'Affaires ARTEA
2 Rue Joseph Marie Jacquard
62800 Liévin
03.59.99.08.40

Arras
1 rue de la Symphonie
62000 Arras
03.59.36.51.00

Antonin BOURY
Tel : 07 83 97 72 09

Antonin.boury@e2c-artois.fr

Génération motivée !

CONVENTION de PARTENARIAT

Devenez partenaire de l'E2C Artois

- Née en novembre 2009 à Liévin, L'Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois est une association loi 1901 sans but lucratif.
- Ce dispositif novateur permet chaque année d'accueillir **270 jeunes**. De 16 à 27 ans, sans diplôme à BAC et éloignés du système scolaire, ils se retrouvent souvent confrontés, mois après mois, à la difficulté de rentrer sur le marché du travail.
- Ce sont des jeunes motivés qui décident volontairement de s'inscrire dans un parcours moyen de 9 mois. Ils saisissent une deuxième chance de se construire un avenir dans une école sur-mesure.

● Être partenaire de l'E2C de l'Artois c'est :

- Vous proposer un **interlocuteur unique E2C**
- Analyser et écoutez **vos besoins**
- Vous **conseiller** sur le mode d'intégration en entreprise
- Prendre en charge le **formalisme administratif**
- **Suivre** régulièrement le jeune en entreprise
- Vous inviter à **nos événements**
- Participer à vos **actions événementielles**
- Mettre à votre disposition des **locaux E2C**
- Vous informer sur l'**actualité** de l'E2C de l'Artois

Structure partenaire de l'E2C de l'Artois :

Enseigne :

Mme M. :

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :



Cette convention s'articulera autour des axes suivants : (Cochez selon vos choix)

● **Communiquer autour de l'emploi et des mesures d'aides :**

- Intervenir auprès des stagiaires de l'E2C pour leur présenter les **actions liées à l'emploi et la formation sur le territoire**. Aider l'E2C à être en veille sur les **mesures d'aides**.
- Nous informer sur les événements liés à l'emploi, l'alternance ou la formation sur le territoire (Forum, réunion d'information, ateliers thématiques, PRF)

● **Orienter du public à l'E2C de l'Artois :**

- Nous orienter vos publics à l'occasion des R.I.C. organisées sur nos deux sites (Arras et Liévin)
- Nous accueillir dans vos locaux pour promouvoir le dispositif E2C auprès de vos publics ou collaborateurs
- Communiquer en interne auprès de vos collaborateurs des critères d'entrée de l'E2C et des calendriers d'entrée des groupes dans l'année. (www.e2c-artois.fr)

● **Participer à la dynamique de l'Ecole**

- Vous solliciter sur des ateliers thématiques qui pourraient aider les jeunes dans leur quotidien (administratif, emploi store, logement, MRS, autres ...)
- Mobiliser des collaborateurs pour intervenir à l'occasion de **simulations d'entretiens** visant à préparer les stagiaires à des parcours de recherche d'emploi.
- Informer l'École sur les **offres d'emploi et d'alternance** susceptibles d'être proposés aux stagiaires E2C .
- Devenir **parrain/marraine** d'un groupe entrant dans le dispositif. Actions de parrainage en conformance des disponibilités du partenaire.

● **Autre**

- Autoriser l'E2C à **publier « le logo »** dans les communications à destination des partenaires de l'E2C. Cette autorisation n'est valable que pour mettre en avant le partenariat et n'est en aucun cas à but lucratif.
- Nous accueillir dans vos locaux pour de l'animation pédagogique, en fonction de vos disponibilités.

au-delà de la durée prévue aux conditions particulières, la convention de partenariat sera tacitement reconduite aux mêmes conditions par périodes successives de 12 mois sauf pour l'une des parties à notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 6 mois au moins avant la date d'échéance, son intention de ne pas reconduire la dite convention.

Signature et cachet de la structure

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Nos partenaires fondateurs



Cofinancé par
l'Union européenne

